

# FORMULAIRE DE DÉCLARATION MEUBLÉ OU CHAMBRE TAXE DE SÉJOUR 2017 – RÉGIME FORFAITAIRE

à compléter impérativement par tous les propriétaires (louant par eux-mêmes ou par agence)  
à renvoyer avant le 1<sup>er</sup> mai 2017

## IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Adresse mail : .....

## IDENTIFICATION DE L'HÉBERGEMENT

Déclare louer mon logement :  par moi-même  par agence : Nom : .....

Adresse de location : .....

N° SA : .....

Référence de l'annonce publiée : .....

Catégorie et Période de perception (1<sup>er</sup> juin au 30 septembre) : .....

## ÉLÉMENTS DE CALCUL DE LA TAXE (articles L.2333-43 et R.2333-56 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**1. Période de mise en location :** Les mois de mise en location doivent correspondre à la déclaration obligatoire des meublés de tourisme qui a été déposée en mairie (Cerfa n° 14004\*2), et à une annonce publiée, à un mandat donné à une agence ou à l'inscription faite à un organisme de tourisme.

JUIN  JUILLET  AOÛT  SEPTEMBRE

**2. Capacité d'accueil :** .....

**3. Taux d'abattement sur les unités de capacité d'accueil en fonction de la période de mise en location :**

33,50 % (1 mois : 31 nuitées)  42,00 % (3 mois : 92 nuitées)  
 42,00 % (2 mois : 62 nuitées)  50,00 % (4 mois : 122 nuitées)

**4. Catégories et Tarifs :**

### MEUBLÉS DE TOURISME

sans classement - 0,61 €  2 étoiles - 0,70 €  4 étoiles - 1,00 €  
 1 étoile - 0,65 €  3 étoiles - 0,80 €  5 étoiles - 1,20 €

**Classement Étoile :** Fournir la décision de classement délivrée entre Septembre 2016 et Juin 2017.

### CHAMBRES D'HÔTES

0,65 €

**5. Montant de la taxe dû (se reporter au tableau des forfaits) :**

Ne pas joindre de règlement avec cette déclaration

Déclare ne pas louer mon logement :  Définitivement  Logement vendu

En foi de quoi je délivre la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : ....., le..... Signature